

Pour s'opposer à la casse programmée du service public de l'archéologie préventive

La réforme de l'Etat, dénommée Révision Générale des Politiques Publiques, que développe l'actuel gouvernement est en opposition stricte avec un service public répondant aux besoins de tous, sur l'ensemble du territoire. Restructurations des administrations centrales et déconcentrées, refonte des cartes judiciaire et militaire, fusions des services, délocalisations, suppressions d'emplois, détérioration des conditions de travail, blocage des carrières, budgets publics en baisse, développement des financements privés, externalisation, mise en concurrence et absence de dialogue social, voire brutalité en tout genre, sont le quotidien des personnels de la Fonction Publique.

L'archéologie préventive connaît les mêmes difficultés et les semaines qui viennent vont être déterminantes pour son devenir : nouvel arbitrage interministériel sur la filiale, vote du budget primitif 2009 de l'Inrap, délocalisation du siège. L'intersyndicale, devant la dangerosité des annonces, propose d'agir plutôt que de subir.

Des manques de moyens et l'infernale logique du plafond d'emploi

Faute d'effectifs en nombre suffisant, en butte à des pressions constantes pour qu'ils réduisent leur volume de prescription, les agents des services régionaux de l'archéologie ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions qui pourraient être remises en cause dans le cadre de la RGPP.

L'Inrap est un établissement public national opérateur qui doit honorer les prescriptions des services régionaux de

l'archéologie et mettre les moyens en œuvre, dans un calendrier établi avec les aménageurs. L'Inrap participe à la chaîne opératoire de l'aménagement du territoire. Sous peine de discréditer le service public de l'archéologie préventive, il est impératif que les effectifs de l'Inrap, qui dépendent du ministère des Finances, soient à la hauteur des besoins. La position dogmatique de Bercy est d'autant plus inacceptable qu'il est possible pour des besoins financés – et c'est le cas pour les fouilles – d'attribuer une allocation de moyens supplémentaires pour répondre à la demande.

Ainsi, l'INRAP devra diagnostiquer 2450 hectares sur l'emprise du Canal Seine Nord dont 1800 pour la seule année 2009. Les premières fouilles vont commencer en juin 2009 pour une libération des terrains en septembre 2011. Si des moyens supplémentaires ne sont pas accordés à l'Inrap (entre 200 à 250 ETP/an seront nécessaires pour les fouilles), les opérations archéologiques du Canal vont vampiriser les moyens alloués aux autres régions. La conséquence directe et brutale sera le grand déplacement massif des personnels sur le Canal et la mainmise de la concurrence sur les opérations de fouilles dans les régions où les personnels auront été temporairement déplacés. Les personnels de certaines régions connaissent déjà une telle situation.

Alors que le nombre de prescriptions de fouilles a progressé de 7% entre 2004 et 2006, la part des opérations préventives réalisée par l'Inrap est inférieure à 60 % des prescriptions émises. Faute de moyens, l'Inrap ne peut répondre aux appels d'offre. A terme, les personnels, CDI comme CDD, serviront de variable d'ajustement et seront « baladés » dans les régions au gré de l'activité concurrentielle.